

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 décembre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Vincent GOMEZ - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Roland BLUM représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis BONAN représenté par Christian MAYADOUX - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - François FRANCESCHI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - France GAMERRE représentée par René CAMPIONI - Bruno GILLES représenté par Renaud MUSELIER - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Michel AMBROSINO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Martine GOELZER - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Henri MATTEI représenté par Jean-Louis RIVIERE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gerard PEPE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Pierre SEMERIVA représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - Maxime TOMMASINI représenté par Catherine JALINOT - André VARESE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine VASSAL représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Charles VIGNY représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Olivier AGULLO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 002-878/11/CC

■ Attribution d'une subvention d'investissement à l'ONERA relative au financement de la Plateforme d'Equipements Mutualisée Optique Adaptative (PEMOA) sur le Technopôle Marseille Provence à Château Gombert
DPEATSV 11/7360/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole axe sa stratégie de développement sur l'économie de la connaissance. Cette politique s'attache à soutenir les pôles de compétitivité et les acteurs de l'innovation.

Cette stratégie s'illustre notamment par le développement de sites emblématiques sur lesquels se concentrent des compétences de haut niveau dans des filières porteuses pour Marseille Provence Métropole : le Technopôle de Château Gombert, le Parc Scientifique et Technologique de Luminy, Athélia V à la Ciotat et le Parc d'Activités des Florides.

L'essor du Technopôle de Château Gombert, lieu de référence de l'optique-photonique, illustre le travail poursuivi par Marseille Provence Métropole dans le développement de filière à forte valeur ajoutée. Pour renforcer le positionnement de la filière, Marseille Provence Métropole finance et réalise l'Hôtel Technoptic sur le Technopôle de Château Gombert. Cet ensemble immobilier assurera une triple fonction : pépinière, hôtel d'entreprises et centre de ressources en optique-adaptative

La structuration de cet outil immobilier nécessite de déployer des compétences. Cette accumulation de compétences (solutions immobilières dédiées à l'innovation, entreprises, ressources techniques...) passe notamment par la mise en place de plateformes technologiques.

La plateforme partenariale PEMOA permettra de mutualiser des compétences pour la filière optique-photonique. Cet outil proposera des services et des matériels mutualisés à des PME/PMI, traditionnellement accessibles qu'aux grandes entreprises.

Ce projet de plateforme, porté par l'ONERA, qui a pour objectif d'asseoir le leadership régional dans le domaine de l'optique-adaptative et de faciliter l'émergence de projets R&D, vise à renforcer l'attractivité de notre territoire et plus spécifiquement sur le Technopôle de Marseille Provence.

En effet, ce centre permettra à la fois de proposer aux créateurs d'entreprises des équipements leur permettant de se développer dans les meilleures conditions et d'offrir à des start-up françaises ou étrangères des arguments décisifs dans leur choix d'installation sur notre territoire

Ainsi, le projet PEMOA est une plateforme partenariale, thématique et régionale, animée par l'association OPTOSUD pour mener à bien des études applicatives dans le laser de puissance et l'ophtalmologie et proposer un service adapté aux besoins des utilisateurs.

L'association OPTOSUD, créée en 2009, a pour mission de mettre en œuvre et développer les équipements scientifiques et technologiques partagés et labellisés par le pôle de compétitivité OPTITEC et de promouvoir la mutualisation des outils existants vers les industriels

Le PEMOA proposera des équipements répartis en trois systèmes correspondant à trois services principaux :

- Un système pour l'ophtalmologie: il permet une observation de la rétine avec une résolution cellulaire. Il sera en particulier utilisé pour la formation des médecins et biologistes non-spécialistes de l'optique.
- Un système didactique: il est destiné au premier contact avec l'optique adaptative, à la formation de premier niveau et aux preuves de concept initiales.
- Un système technologique : il met en œuvre des équipements très sophistiqués et précis, à la pointe des technologies. Il est utilisé pour des preuves de concept avancées et la formation avancée.

La plateforme répond à un besoin réel d'émergence de projets R&D collaboratifs. La plateforme sera un élément de démonstration des potentiels de l'optique adaptative pour de nouvelles applications (dans un premier temps les lasers et l'ophtalmologie) incitant les futurs utilisateurs à intégrer ou considérer cette nouvelle technologie dans leurs recherches ou instruments.

Son programme de formation permettra d'initier étudiants, chercheurs et industriels à ces techniques. La visibilité et la facilité d'accès à ce vivier de compétences sera pour les acteurs de la région un élément moteur pour le développement et l'accélération de nouveaux projets.

Ce projet a pour vocation de devenir un centre de référence en optique adaptative au niveau européen dont les retombées seront très positives pour le territoire de Marseille Provence Métropole.

Ainsi, le coût total d'acquisition de l'investissement s'élève à 448 000 euros.

Le plan de financement se présente comme suit :

Apport financier des entreprises à OPTOSUD (20%)	PHASICS	11306
	ALPAO	14132
	CILAS	14698
	IMAGINE OPTIC/EYES	35331
	SHAKTI	14132
	Financement privé (apport entreprises)	89600

Apport des collectivités + FEDER + ETAT (80%)	FEDER	179200
	Région PACA	53760
	CG 13	44800
	MPM	35840
	Etat	44800

TOTAL FINANCEMENT		448000
Répartition Financement collectivité + privé		
FEDER (50%)		40%
Région PACA		12%
CG 13		10%
MPM		8%
Etat		10%
Financement privé (apport entreprises)		20%
Total		100%

Il est donc proposé que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole accompagne le développement de cette plateforme technologique sur le Technopôle Marseille Provence grâce à une subvention de 35 840 euros.

Les modalités d'attribution et de versement de la subvention d'investissement au bénéfice de l'ONERA sont définies dans une convention de partenariat soumise à l'approbation du Bureau de la Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 28 mars 2011 n°003-218/11/CC portant sur la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative au financement de plateformes technologiques.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de favoriser le développement de plateformes technologiques sur les sites emblématiques de l'innovation technologique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement de 35 840 euros à l'ONERA pour le financement de la plateforme technologique PEMOA sur le site de Château Gombert

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique B 330 - Nature 2042 – Fonction 90 - Opération n° 2011/00064.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles et
Agglomération numérique, Université, Recherche

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Jérôme ORGEAS

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI